

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Son Eminence le Cardinal Taschereau et la Législature Provinciale.—"L'Académie St Thomas d'Arquin" au Collège de Ste-Anne.—Six anciens élèves du Collège de Ste-Anne, ordonnés prêtres par Son Eminence le Cardinal Taschereau.—L'agriculture au Conseil Législatif.

Causerie Agricole : Moyen simple et facile de faire l'ensilage des fourrages verts.

Sujets divers : Troisième concours aux vaches canadiennes, ouvert par la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec."—Culture de la betterave (Suite), M. Paul de Lanoë.

Choses et autres : Répandre l'instruction et les lumières dont l'agriculture a besoin.—Le drainage.

Recettes : Les vers dans les choux.—Moyen d'empêcher les ravages des insectes dans un champ de pois.—Manière de détruire les vers qui tourmentent les bestiaux.

A VENDRE

Le soussigné offre en vente des œufs de poule, de la race de **GOLDEN PENCILLED HAMBURGS**, à \$1 pour 13 œufs, livrables à la Station de Ste-Anne. Cette race de poules, dans une basse-cour, présente un coup-d'œil magnifique par la beauté de leur plumage. Très bonnes pondenses et excellentes pour la table. S'adresser à

HECTOR A. PROULX,
Ste-Anne de la Pocatière, P. Q.

REVUE DE LA SEMAINE

Son Eminence le Cardinal Taschereau et la Législature Provinciale.—Nos lecteurs savent déjà qu'à l'occasion de la nomination de Mgr l'Archevêque Taschereau comme Cardinal, le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative de Québec se sont fait un devoir d'aller présenter leurs hommages à Son Eminence. Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la réponse faite à nos Législateurs par ce vénérable prince de l'Eglise :

"Honorables messieurs du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec.

"J'accepte avec joie et reconnaissance l'adresse que vous avez bien voulu me présenter à l'occasion de mon élévation au cardinalat.

"Dans son admirable encyclique *Immortale Dei*, le Souverain Pontife Léon XIII, après avoir parfaitement défini les droits et les rapports mutuels de l'Eglise et de l'Etat, a consacré de longues pages à faire ressortir les inestimables avantages qui résultent de leur accord.

"Ce qui se passe dans le moment est une preuve des bons rapports qui existent entre l'Eglise et l'Etat, de notre province de Québec et, j'ose le dire, dans tout le Canada. Je suis intimement convaincu que Sa Sainteté l'apprendra avec bonheur. Et en choisissant, pour l'associer à Sa sollicitude universelle, un enfant de cette province, et le successeur de Mgr de Laval, Elle a resserré davantage les liens qui unissent notre patrie au Saint Siège et donné à nos rapports civils avec les membres des différentes croyances religieuses, un caractère tout spécial de cette cordialité si propre à procurer la paix et la prospérité du pays.

"Assez souvent, durant mes fréquents voyages à Rome, j'ai eu occasion de m'entretenir avec de hauts personnages sur les rapports qui existent entre l'Eglise catholique et les autorités civiles surtout dans cette province. Ils m'ont souvent exprimé leur admiration

PRIERE À NOS ABONNÉS RETARDATAIRES de payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous avons impérieusement besoin de ce qui nous est dû, et nous espérons que l'on mettra de l'empressement à s'acquitter d'une dette aussi minime pour chacun, qui pour nous représente une somme d'argent assez considérable. Ces retards ne peuvent être dûs qu'à l'oubli, jamais nous ne voudrions croire qu'il y ait mauvaise volonté. Dans tous les cas, que chacun de nos abonnés se demande : **AI-JE PAYÉ MON ABONNEMENT A LA "GAZETTE DES CAMPAGNES" ?** et nous sommes bien convaincu que dans le cas contraire on s'empressera de faire justice à notre demande au plus tôt.—*Nous attendons ! !*

de la saine liberté et de la protection dont nous jouissons sous l'égide de l'Angleterre: plusieurs d'entre eux ont manifesté le désir que cet état de chose fut le partage de toutes les nations chrétiennes.

"Ce qui les a surtout frappés c'est cette superbe concorde qui fuit la base de notre système d'éducation, dans lequel l'Eglise et l'Etat se prêtent un appui mutuel afin de former de bons chrétiens et de bons citoyens.

"Sans doute il en est de nos lois comme de toutes les œuvres humaines; elles ont leurs imperfections inévitables, mais en cela le parfait consiste à être le moins imparfait possible.

"Encore une fois, honorables messieurs, agréez l'expression de ma reconnaissance et les vœux que je forme pour la prospérité de notre patrie commune.

"E. A. CARDINAL ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC."

"L'Académie St-Thomas d'Aquin," au Collège de Ste-Anne.—Le manque d'espace au dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous a empêché de publier les noms des vaillants travailleurs qui dans le court espace de deux mois, ont mérité d'être inscrits des devoirs au "cahier d'honneur" de cette société d'émulation. Nous le faisons aujourd'hui.

Physique.—M. Edouard Bernier a inscrit au "cahier d'honneur," 1 composition en philosophie, 2 en physique, 5 en chimie, 2 en minéralogie et en géologie; M. Magloire Des Trois Maisons, 2 en physique, 5 en chimie et 3 en minéralogie et géologie; M. Denis Garon, 4 en minéralogie et géologie, 2 en philosophie, 2 en physique et 5 en chimie; MM. Arsène Hudon, Thélesphore Roy, Léonce Vézina, Bruno Leclerc, Enée Rouleau et Saluste Richard, ont inscrit chacun 2 compositions en physique; M. Arsène Hudon, 1 en philosophie, 1 en chimie et 2 en minéralogie et géologie; M. Bruno Leclerc, 5 en chimie et 3 en minéralogie et géologie; M. Thélesphore Roy, 2 en philosophie, 1 en chimie et 2 en minéralogie et géologie; M. Saluste Richard, 1 en philosophie et 1 en minéralogie et géologie; M. Enée Rouleau, 1 en philosophie, 3 en chimie et 3 en minéralogie et géologie; M. Léonce Vézina, 4 en chimie, et 2 en minéralogie et géologie.

Mathématiques.—M. Ludger Dumais a inscrit au "cahier d'honneur" 5 compositions en philosophie, 3 en géométrie et 1 en botanique; M. Victor Vézina, 2 en philosophie; MM. Georges Cloutier et David Pellerin, chacun 2 en géométrie.

Rhétorique.—Le nombre des devoirs au "cahier d'honneur" pour cette classe a été de cinquante. Voici les noms des combattants: MM. Thomas O'Neil, Herménégilde Faucher, Michel Chamberland, George Lavoie, Arthur Dessaint, Silvio Deschênes, Philippe Roy, Louis Gagné, David Chenard et Elzéar Dionne.

Belles-lettres.—Trente-neuf devoirs ont été inscrits au "Cahier d'honneur." Les athlètes de cette classe sont MM. Elzéar Deschênes, Olivier Martin, Robert Sasseville, Eugène Pelletier, Arthur Dionne, François Pournier et Léonce Ouellet.

Versification.—M. Pierre Lamontagne a inscrit au "cahier d'honneur" 1 version latine, 1 thème latin, 2 devoirs grecs, 1 thème grec, et mérité une mention honorable; Armand Proulx, thème latin, 1 version latine, et mérité une mention honorable. MM. Armand Verroault, Joseph Rouleau et Emile Hamelin, chacun 1 thème grec; M. Alphonse Lefebvre 1 thème grec et une mention honorable; M. Ludger Lévêque, 2 compositions françaises et 1 version grecque, M. Enée Rouleau, 1 composition anglaise.

Méthode.—Quarante-sept devoirs ont été inscrits au "cahier d'honneur," pour cette classe. Ils sont dus à MM. Auguste Boulet, Joseph Chamberland, Philias Montminy, Wenceslas Simard, Alphonse Langlais, Odilon Blanchet, Edouard Martin, Emile LeBon, Albin Thériault et Isaac Thériault.

Dans l'ordre des admissions à l'Académie et des promotions, voici le résultat obtenu:

Aspirants: MM. David Chenard, Elzéar Dionne, Arthur Dionne, Albin Thériault, Alphonse Langlais, Wenceslas Simard et Odilon Blanchet.

Candidats: MM. Bruno Leclerc, Silvio Deschênes et Olivier Martin.

Académiciens: MM. Enée Rouleau, Léonce Vézina, Michel Chamberland et Eugène Pelletier.

En référant à la *Gazette des Campagnes* du 11 mars dernier, on verra que le nombre des académiciens, pour l'année, est de vingt; huit candidats et treize aspirants. C'est assurément un résultat qui fait grand honneur à ceux qui ont été jugés dignes d'appartenir à cette association, et c'est un sujet de grande satisfaction non-seulement pour le Collège de Ste-Anne mais aussi pour les parents de ces vaillants combattants.

Courage, jeunes amis, et que de nouveaux succès vous soient réservés pour l'année prochaine.

Mardi dernier, vous avez eu dans votre chapelle un touchant spectacle, bien propre à soutenir votre courage et à entretenir dans vos cœurs une noble émulation. Trois des anciens membres de votre Académie, les RR. MM. Auguste Caron, Philippe Delisle et Clément Lévêque, montaient à l'autel pour offrir l'auguste sacrifice de la messe. C'est ainsi que parmi vous, Messieurs, doit se recruter la milice sacerdotale à laquelle notre chère patrie doit tant sous le rapport intellectuel et moral, et même matériel. Permettez-nous de vous le dire, vos concitoyens ont les yeux fixés sur vous: vous êtes l'espoir de la Religion et de la Patrie, et voilà pourquoi le public prend toujours un si grand intérêt à tout ce qui vous concerne.

Ordinations.—Dimanche, 13 juin, six anciens élèves du Collège de Ste-Anne ont été ordonnés prêtres par Son Eminence le Cardinal Taschereau, à la Basilique Notre-Dame de Québec. Voici leurs noms: MM. Auguste Caron, de Ste Anne de la Pocatière; F.-X. Casgrain et Joseph Lavoie, de l'Islet; M. Philippe Delisle, de Beaufort; M. Louis Garon, de St-Denis de Kamouraska; M. Clément Lévêque, de la Rivière-Ouelle.

L'agriculture au Conseil Législatif.—Par ce titre nous ne prétendons pas faire voir qu'à l'Assemblée Législative de Québec on ne s'occupe pas d'agriculture; loin de là, puisque ce sont nos députés de l'Assemblée Législative qui par leur approbation, fournissent les moyens pécuniaires de promouvoir le progrès agricole dans notre Province. L'Hon. Premier et ministre de l'agriculture ayant son siège au Conseil Législatif, le point de départ en ce qui concerne l'agriculture émane de là, et nous sommes heureux de voir qu'on y consacre autant de temps à discuter sur les moyens à prendre pour développer le progrès agricole parmi nous.

Nous empruntons au *Courrier du Canada* le résumé suivant du discours de l'Hon. Premier ministre, prononcé la semaine dernière au Conseil Législatif, à l'occasion de certains changements à faire à la loi qui régit notre agriculture:

L'honorable M. Ross.—Comme les honorables membres membres de cette Chambre ont pu le voir en parcourant la mesure qui lui est soumise, c'est l'intention du gouvernement d'encourager les fermes-modèles. Il y a différentes espèces de fermes-modèles. Celles que nous nous proposons de favoriser sont d'un caractère tout particulier. Nous voulons créer ces fermes-modèles avec les seuls moyens qui sont actuellement à la disposition des cultivateurs. C'est à l'aide de concours pour les terres les mieux tenues que nous arriverons à ce résultat. Sur la recommandation du Conseil d'Agriculture, le gouvernement a cru qu'il était de son devoir d'encourager l'établissement de ces fermes-modèles. Ce moyen peut contribuer puissamment à décider les cultivateurs à améliorer leurs fermes. Les agriculteurs aiment bien les concours en général, mais ils ne veulent pas qu'ils aient lieu tous les ans, si nous en jugeons d'après ce qui s'est passé jusqu'à ce jour. Comme première conséquence de ce

manque d'émulation de leur part, nous avons remarqué l'absence partielle et quelquefois totale de souscriptions parmi les sociétés d'agriculture, même dans les comtés les plus portés à favoriser le progrès agricole; et comme deuxième conséquence, un grand nombre de sociétés ont été privées du subside accordé par le gouvernement, parce qu'elles n'avaient pas rempli les conditions voulues par la loi.

L'objet de la présente mesure, est bien facile à saisir. D'après la première clause, nous ordonnons des concours annuels pendant trois ans consécutifs. Certaines sociétés seront exemptées, et c'est une sage précaution, car il existe des localités où l'agriculture n'a pas encore fait assez de progrès pour que nous puissions atteindre le but désiré. Le conseil d'agriculture pourra exempter les comtés qui ne seront pas assez avancés sous ce rapport.

Dans la deuxième clause, on verra que le gouvernement croit avoir trouvé un remède efficace au manque de bonne volonté et d'énergie chez un certain nombre de cultivateurs, et le moyen de tenir un concours. Il est pourvu par cette clause que le conseil d'agriculture aura le droit d'accorder un subside aux sociétés dans le cas où les souscriptions ne seraient pas suffisantes ou n'auraient pas été prélevées. On pourra par ce moyen donner \$500 ou \$600 pour tenir un concours et encourager les cultivateurs qui méritent réellement de l'être. Le département de l'agriculture a l'intention de favoriser le Conseil par tous les efforts possibles.

Une autre question importante, c'est le choix des juges. Ce problème est très souvent difficile à résoudre. Le Conseil d'agriculture sera chargé de faire ces nominations; il ne choisira que des hommes d'expérience, reconnus pour leurs efforts à développer l'agriculture et connaissant parfaitement l'art agricole. Et puis ces juges iront toujours en se perfectionnant. Il est évident qu'ils seront bien plus forts après deux ou trois ans de pratique, que lorsqu'ils commenceront à exercer leurs fonctions.

Nous avons pensé que ces concours annuels, s'ils sont bien tenus, feront faire de véritables progrès à l'agriculture et engageront les cultivateurs à marcher dans la bonne voie. Dans trois ans, nous devons constater un changement remarquable.

A l'expiration de trois années, les juges pourront nommer le fermier modèle du comté et lui décerner une récompense, qu'il recevra aussi longtemps qu'il s'en montrera digne. Mais pour empêcher ce fermier de tomber dans la négligence et de dormir sur les lauriers qu'il aura cueillis, nous ferons un nouveau concours, et si un autre cultivateur lui est supérieur, le fermier-modèle perdra son titre. La récompense passera à l'heureux concurrent.

Par ce moyen, nous stimulerons l'énergie et le zèle des cultivateurs; car chaque fermier pourra concourir avec les moyens qui sont à sa disposition. Les cultivateurs ne pourront plus dire: Ah! si nous recevions de l'argent du coffre public, nous en ferions autant."

Je ne saurais garantir d'avance le succès d'un pareil projet; mais j'ai bonne confiance. Je suis persuadé que si tous ceux qui aiment réellement l'agriculture et en désirent le progrès mettent l'épaulé à la roue, nous obtiendrons de bons résultats.

La clause qui obligera les comtés à se servir de l'argent accordé aux sociétés qui n'auront pas rempli les conditions imposées par la loi, privera sans aucun doute ces compagnies du subside nécessaire pour tenir des expositions et importer des animaux de race supérieure. Mais rien n'empêchera les sociétés de souscrire pour les expositions annuelles et l'importation des animaux n'est pas aussi nécessaire que les années passées. Nous avons dans le pays d'excellentes races, surtout pour les bêtes à cornes. La vache canadienne ne le cède en rien aux autres races importées à grands frais. L'amélioration de la race chevaline est déjà passablement avancée, mais cependant le nombre de localités où l'on a importé des chevaux n'est pas encore considérable. Il a été suggéré au gouvernement de favoriser l'importation des chevaux. Il est probable que le gouvernement soumettra un projet à cette fin pendant le cours de la présente session. Nous saisissons sur le champ l'importance d'une pareille question. Tout le monde comprend la différence qu'il y a entre un bon et un mauvais cheval, différence qui dépasse souvent la somme de 50 à 100 piastres. Le choix de bons reproducteurs sera un profit considérable pour la province. Pour arriver à améliorer la race chavalin, je me propose, comme je l'ai déjà déclaré à cette chambre, d'établir un haras dans cette province. Le plan me semble facile à réaliser, si j'en juge d'après le grand nombre de demandes qui m'ont été adressées depuis que cette nouvelle a circulé dans le public. Plusieurs personnes marquantes ont offert de former des compagnies et de faire des établissements durables et pouvant donner les meilleures garanties de succès.

Le choix des animaux ne me paraît pas aussi difficile qu'on le suppose de prime abord. Pendant mon voyage en Europe, l'été dernier, j'ai visité différents haras de France, en particulier celui du Pin. J'y ai vu des chevaux magnifiques, j'ai pris connaissance de la direction d'un haras et du mode de choisir les chevaux. Dans tous les départements de la France, on fixe un jour pour l'inspection des chevaux. Des hommes compétents sont chargés de faire le triage, de choisir les meilleurs chevaux pour les haras. En agissant d'après les données de ces hommes d'expérience et d'après les certificats qu'ils livrent après l'inspection, il n'y a pas moyen de manquer son coup ou de tomber dans l'erreur. L'établissement d'un haras une fois arrêté et complété, les sociétés d'agriculture n'auront plus à s'adresser à l'étranger pour se procurer des chevaux de races. Les frais que ces sociétés auront à supporter seront, dans ce cas, bien moins considérables.

Je suis d'opinion qu'il suffit d'importer deux races de chevaux seulement: les chevaux porcherons et les chevaux normands. Les premiers conviennent à ceux qui ne sont pas soigneux de leurs animaux; ils sont très gros, on peut toujours les vendre à bon prix dans notre pays et encore mieux sur les marchés américains. Pour ceux qui veulent un beau cheval et qui prennent un grand soin de leurs animaux, c'est le cheval normand qu'il leur faut. C'est un animal magnifique et qui peut réaliser de bons profits. Ces deux races suffisent à la rigueur et peuvent rencontrer les goûts de tous les habitants de notre pays; mais il n'y

a aucune objection à ce qu'on favorise l'importation des autres races.

Le système de souscriptions prélevées par les sociétés d'agriculture, je regrette d'avoir à le constater, a presque toujours mal fonctionné. Nous avons remarqué l'année dernière que les cultivateurs n'avaient pas le zèle qu'on aimerait à voir chez eux. Ainsi d'après la loi, il faut qu'une société souscrive le tiers du subside, c'est à-dire une piastre sur trois, pour qu'elle ait droit à tout le subside. Un grand nombre de sociétés n'ont pas reçu de subside, parce qu'elles ne se sont pas conformées à cette condition. Cette année nous proposons une nouvelle modification, dans l'espérance d'obtenir plus de succès.

Comme je l'ai dit plus haut, les concours se feront pendant trois années consécutives. Il est bien certain qu'il y a des comtés où l'agriculture n'est pas encore assez avancée pour qu'ils entrent en lice la première année; mais l'exemple qui leur sera donné les engagera à se mettre au même niveau que les régions où l'agriculture est prospère. Je ne serai pas surpris de voir des comtés rester en arrière et ne pas entrer en concurrence; ça sera comme de coutume: ceux qui en auront le plus besoin ne voudront pas profiter des avantages qu'on leur offre.

J'ai pu constater que l'opinion dans certaines localités n'est pas favorable à l'établissement d'un haras. Nous avons dans nos comtés bon nombre de chevaux appartenant à des races supérieures. J'admets qu'il y a déjà dans le pays quelques bons chevaux mais le nombre n'est pas très considérable, et puis pour les retardataires, ceux qui n'osent pas marcher dans la voie du progrès, il faut bien tenter un dernier effort pour les engager à mieux faire dans l'avenir.

Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre a été recommandé par les membres du Conseil d'Agriculture, qui se composent d'hommes d'une grande expérience. J'ai l'espoir que cette loi aura d'excellents résultats pour la classe agricole.

CAUSERIE AGRICOLE

MOYEN SIMPLE ET FACILE DE FAIRE L'ENSILAGE DES FOURRAGES VERTS.

Dans le but de compléter nos renseignements sur cette importante question au point de vue de l'alimentation du bétail avec le fourrage vert pendant nos longs hivers, nous croyons utile de publier ici la conférence de M. Napoléon Bourque donnée l'hiver dernier à la convention de la "Société d'industrie laitière," à St-Hyacinthe. M. Napoléon Bourque qui nous donne ici le résultat de son expérience pratique sur l'ensilage est un agriculteur qui réside à quelques milles de la ville de Sherbrooke et est propriétaire d'une ferme qui dans quelques années lui procurera de grands revenus. Nous avons nous-même visité l'automne dernier le silo dont il fait mention dans sa conférence, et nous l'avons trouvé dans de bonnes conditions et fait avec la plus grande économie.

Voici les renseignements fournis par M. Bourque :

Depuis quelques années, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce qui avait trait à la question de l'ensilage des fourrages verts; cette question était nouvelle, et

plusieurs obstacles s'étaient toujours opposés à l'exécution de mon désir de faire de l'ensilage. Je voyais d'abord les dépenses occasionnées par la construction dispendieuse d'un silo en pierre ou en briques cimentées, et toutes les dépenses accessoires; ensuite l'achat d'une machine pour hacher le blé-d'Inde. Et avec cela en perspective, je n'étais pas certain du succès. Toutes ces raisons m'avaient toujours fait remettre à plus tard mes projets d'ensilage.

Mais le 11 mars dernier j'eus l'honneur d'être délégué du cercle agricole de Sherbrooke à la convention de votre société qui s'est tenue à Québec ce jour là.

En passant je dis *voilà* votre société; je devrais dire *notre* société car je suis heureux d'être l'un des membres de cette société depuis le 11 mars dernier et j'espère continuer à en faire partie à l'avenir.

Donc le 11 mars dernier j'étais à Québec, je vis de l'ensilage et j'en entendis parler avantageusement par l'honorable M. Baubien qui dit là, si j'ai bien compris, qu'au moyen de l'ensilage, il était possible de parvenir à hiverner 6 vaches par arpent de terre.

Alors je me dis: Quoi! est-il vraiment possible qu'avec 60 acres de terre, l'on pourrait hiverner 360 vaches?

Mais combien de mille livres de beurre l'on pourrait faire et vendre? et combien aussi de mille livres de lard? quelle quantité énorme d'engrais l'on aurait à sa disposition pour améliorer et entretenir sa ferme: je puis avoir mal compris, mais c'est au moins ce que j'ai compris qui m'a influencé et m'a déterminé à construire un silo.

Je vous assure. M. le Président et Messieurs, que ces considérations étaient suffisantes pour flatter l'ambition de tout cultivateur tant soit peu soucieux de ses intérêts.

Pour ma part j'étais si encouragé que le 20 août dernier, mon silo était construit. Il va sans dire que ce silo est sur une petite échelle, car c'était seulement comme essai que je l'ai bâti.

Voici ses dimensions et sa construction :

Il est en arrière de ma grange, faisant face à la batterie; il a 9 x 11 pieds à l'intérieur; le pan qui fait face à la batterie, a 14 pieds de hauteur et le pan en arrière a 10 pieds, ce qui donne 4 pieds d'inclinaison pour la couverture. C'est une charpente en bois, comme celle d'une grange ordinaire, lambrissée à l'intérieur à deux rangs de planches.

La couverture est aussi de deux rangs de planches; le plancher est lui aussi en planche double, posée sur des lambourdes de deux pieds en deux pieds de distance.

Ces lambourdes sont bien appuyées sur des pierres; car il est de toute nécessité que le fond soit bien solide vu la lourde charge qu'il doit recevoir.

Voilà pour la construction qui a coûté \$10 de déboursés pour matériaux, à part de notre temps pour la bâtir.

Comme j'étais en frais d'expérience, j'onsilai 3 espèces de fourrages verts.

Blé-d'Inde de l'Ouest, deux charges; trèfle, seconde récolte, huit charges, le tout coupé et rentré par un temps pluvieux le premier de septembre.

Avec ces dix charges qui n'étaient que des demi-charges en volume mais bien des charges complètes,

en pesanteur, mon silo n'était rempli que d'environ sept à huit pieds seulement.

Nous le couvrimes de deux rangs de planches et le chargement de sept charges de pierre ou environ sept ou huit mille livres.

Le 8 septembre, mon ensilage avait baissé, par la pression, de 4 pieds à peu près. Alors nous l'avons découvert et nous y avons mis trois charges d'avoine verte, fauchée et rentrée par un temps pluvieux et nous l'avons chargé de nouveau.

C'est le 30 octobre (deux mois après) que nous l'avons ouvert pour le donner en nourriture au bétail.

La surface de l'ensilage, c'est-à-dire l'avoine, sur une couche d'environ six pouces d'épaisseur, s'est trouvée gâtée, moisie ou pourrie : le reste de l'avoine était de bonne qualité.

Nous avons pris une tranche de 2 pieds et quelques pouces de largeur sur toute la longueur du silo, continuant ainsi jusqu'au fond du silo, au moyen d'une hache ordinaire; de cette manière nous avons rencontré les trois espèces d'ensilage que nous y avions ensilées.

Je vous ai déjà dit comment et de quelle qualité était la surface de l'avoine. Le trèfle était tout d'excellente qualité, sauf une très petite couche, à la surface, qui était un peu chauffée, par le fait qu'elle avait été huit jours à la surface avant de recevoir la couche d'avoine; le rosée du trèfle était tellement de bonne qualité que, quand il a été donné à mes bêtes d'engrais en même temps que des navets hachés, elles ont laissé les navets pour le trèfle.

Le blé d'Inde se trouvait au fond du silo. Je dois vous dire que mon bétail n'a pas montré autant d'empressement à le manger qu'il en avait montré pour le trèfle.

Il n'aurait certainement pas laissé les navets pour le blé d'Inde.

Aussi était-il facile à qui que ce soit de reconnaître la différence de chaque espèce de fourrage par l'odeur de chacune d'elle. L'avoine et le trèfle comme une odeur de résidu de bière, et l'odeur du blé d'Inde était celle du vinaigre; cependant sa couleur était satisfaisante.

A quoi attribuer cette odeur de vinaigre? je ne puis l'assurer, mais je crois que c'est à l'avoine rentrée trop humide d'eau de pluie.

Toujours pour l'expérience, j'ai voulu connaître par moi-même les qualités et défauts de l'ensilage, et savoir :

10. S'il n'avait pas l'effet de changer le goût du lait.

20. S'il avait l'effet de faire augmenter ou diminuer la quantité de lait chez les vaches nourries avec de l'ensilage.

Je dois vous dire que mes vaches à lait n'ont reçu d'ensilage pour nourriture que pour l'expérience seulement; j'avais tout réservé pour mes bêtes d'engrais.

Avant et près l'expérience mes vaches étaient nourries comme suit: bon foin soir et matin, avec des navets hachés deux fois par jour et de la paille le midi.

Le 15 novembre, j'ai donné à l'une d'elle de l'ensilage pour le repas du midi à la place de la paille; et la traite du soir de cette vache a été mise à part pour être goûtée le lendemain. J'ai fait cela trois jours de suite; et sans pouvoir m'apercevoir d'une différence

suffisante dans le goût pour que ça vaille la peine d'en parler.

Le 19 novembre, nous avons pesé la traite d'une journée de nos quatre vaches, qui étaient nourries comme je vous l'ai déjà dit, et le poids a été de 40 livres chacune.

Le 20 novembre, nous avons donné de l'ensilage deux fois par jour à la place du foin jusqu'au 25 novembre, et nous avons pesé la traite d'une journée 39½ livres.

Alors nous avons discontinué de leur donner de l'ensilage, pour leur donner du foin comme avant; et le deux de décembre nous avons pesé de nouveau la traite d'une journée: 39 livres; constatant aussi une diminution d'une demi-livre à chaque pesée.

Maintenant, messieurs, il ne me reste plus qu'à vous faire part des impressions qu'a pu me fournir le peu d'expérience que j'ai eu dans un temps aussi court à ma disposition. Je suis d'opinion que le succès de l'ensilage dépend surtout du pressage, même avec un silo en pierre ou en briques cimentées. Si l'ensilage n'est pas pressé suffisamment, pas de succès possible.

Je crois aussi qu'il est beaucoup préférable que le blé d'Inde soit haché avant de l'ensiler pour deux raisons: 1o. parce qu'il est possible de loger beaucoup plus d'ensilage dans un silo de même grandeur; 2o. parce que le bétail laisse des déchets s'il n'est pas haché, tandis qu'il n'en laisserait probablement pas s'il était haché par petits morceaux.

Je crois aussi que la facilité de faire de l'ensilage est appelée à opérer toute une révolution en agriculture, et je ne serais pas surpris qu'avant longtemps, quelques-uns, par le moyen de l'ensilage et la culture des fourrages verts, tiendront leur bétail à l'étable au moins neuf à dix mois de l'année.

Quel est celui des cultivateurs qui n'admettrait pas que ce serait une excellente affaire s'il était possible d'avoir pour nourrir notre bétail, en hiver, un fourrage qui ressemblerait le plus possible à l'herbe que le bétail trouve lui-même au pâturage en été?

Eh! bien, messieurs, ce moyen se trouve dans l'ensilage des fourrages verts, nous n'avons plus, chacun de nous, qu'à le mettre en pratique.

Merci, M. le Président et messieurs, pour votre bienveillante attention et si j'ai pu rendre quelques services, mon but est atteint et ce sera pour moi une satisfaction bien douce d'avoir pu faire du bien aux autres.

NORBERT BOURQUE, cultivateur, Sherbrooke Est.

La Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

Troisième Concours Annuel.

La Société d'Industrie Laitière ouvre le concours suivant pour la saison 1887 aux vaches canadiennes :

Une prime de cinquante piastres \$50 sera accordée à la vache canadienne qui en une semaine de temps [sept jours consécutifs], aura donné la plus grande quantité de beurre au-dessus de dix (10) livres.

La Société d'Industrie Laitière offre les prix additionnels suivants, pour le même concours :

Un second prix de quarante piastres [\$40].

Un troisième prix de trente piastres [\$30].

Un quatrième prix de vingt piastres [\$20].

Un cinquième prix de dix piastres [\$10].

Les 2e, 3e, 4e, et 5e prix seront accordés quand même la quantité de beurre donnée n'atteindrait pas le minimum fixé plus haut pour le premier prix seulement.

Définition.—Seront admises comme vaches Canadiennes celles (a) qui sont généralement considérées comme étant de *Race Canadienne* et [b] qui ne portent aucune marque distinctive de sang étranger. Ces deux conditions doivent être réunies.

Conditions du concours.

1. Il faut être membre de la Société d'Industrie Laitière pour avoir droit d'entrer des vaches dans ces concours; si l'on n'est pas déjà membre, on peut le devenir en payant la souscription annuelle (\$1.00) au secrétaire de la Société.

2. Les entrées seront reçues entre le 20 mai courant et le 15 octobre prochain.

3. L'entrée devra se faire par le propriétaire de l'animal concourant, au moins 10 jours avant la date où sera commencée l'épreuve publique.

4. Cette entrée qui sera adressée au secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, par lettre enregistrée contiendra les détails qui suivent:

a Nom et adresse du propriétaire.

b Date où l'on commencera l'épreuve; cette date peut être fixée à l'époque que choisira le concourant dans tout le temps compris entre le 1er juin et le 15 novembre 1886.

c Age de la vache, — sa couleur, — son poids vivant approximatif, — date du dernier vêlage.

d Lieu de naissance de la vache; nom et adresse de celui qui l'a élevée.

e Preuve que la vache est "Canadienne" suivant la définition donnée plus haut.

f Nom de deux témoins qui s'engagent suivre l'épreuve entière dans tous ses détails, de manière à pouvoir attester légalement le rapport plus bas exigé.

Cette entrée sera faite, en duplicata, sur des formules qui seront obtenues du secrétaire de la Société, sur demande.

5. La première traite à compter dans l'épreuve sera faite douze heures après la traite immédiatement précédente, si la vache doit être traitée deux fois par jour; elle sera faite huit heures après cette traite précédente, si la vache doit être traitée trois fois par jour. Cette condition sera observée et certifiée par les témoins.

6. Les concourants seront tenus d'adresser au secrétaire de la Société, aussitôt l'épreuve terminée, un rapport en duplicata contenant les détails suivants:

a Poids du lait de chaque traite;

b Quantité de crème à chaque battage.

c Quantité de beurre obtenu à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employé ne devant pas dépasser 1 once par livre de beurre.

d Qualité, espèce et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage.

e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crêmer et des vaisseaux employés; cet endroit devra être fermé à clef; si le lait est placé dans un puits, le vaisseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins.

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

7. Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la Société; des formules spéciales seront fournies aux concourants.

8. Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

9. La Société pourra, à discrétion, faire visiter l'animal concourant, et faire vérifier tous les autres détails de l'épreuve, par ses représentants.

Le résultat du concours et les prix seront donnés publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'Industrie Laitière, en janvier 1887, aux Trois-Rivières.

Le propriétaire d'une vache Canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un livre de généalogie de la race canadienne; et dans le livre d'or, si la quantité de beurre donnée dépasse dix livres en sept jours et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

Saint-Hyacinthe, mai 1886

J. DE L. TACHÉ

Secrétaire-Trésorier de la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec.

Culture de la Betterave.

(Suite.)

A la rigueur on peut supprimer le traitement du phosphate par l'aide sulfurique, et notamment lorsqu'on emploie du noir animal; mais pour peu que le phosphate soit compact, le traitement par l'acide sulfurique est de rigueur.

" Le mélange doit être ainsi composé :

Phosphate de chaux.	800 livres
Acide sulfurique	400 "
Potasse raffinée	400 "
Hydrate de chaux ...	400 "
Nitrate de soude.....	1200 "

3,200 livres.

" Cette fumure contient 160 à 170 livres d'azote et coûte 418 francs. Son effet dure de 3 à 4 années, suivant la nature des terrains. J'ai reconnu que dans beaucoup de cas, il y avait grand avantage à donner 400 livres de sulfate d'ammoniaque la 3e année. Mise au plus haut, elle représente donc une dépense de 488 francs, ce qui porte à 122 francs (24 piastres et 40 centins) la dépense annuelle.

" On peut remplacer les 1200 livres de nitrate de soude par 800 livres de sulfate d'ammoniaque. Cette substitution permet de réaliser, sur la matière azotée une économie de 70 francs.

Je la crois, en outre, avantageuse et propre à donner au mélange une plus grande efficacité à l'égard du froment et du colza, mais inférieure à l'égard de la betterave et de la pomme de terre, seulement, il faudrait répandre l'engrais en deux temps, comme nous allons le dire en traitant la question de l'épandage. Voici, pour ma part, la méthode que je préfère :

" S'il s'agit de l'engrais au nitrate de soude, on le mêle avec deux ou trois fois son volume de terre que l'on passe à la claie, pour en retirer les pierres, et sur laquelle on verse ensuite quelques arrosoirs d'eau pour l'humecter légèrement, on y mêle alors l'engrais et on forme du tout un tas qu'on abandonne à lui-même pendant vingt-quatre heures. Le lendemain on retourne ce mélange encore une fois, et on le répand à la main ou à la machine. Lorsqu'on répand à la main, on procède comme si l'on semait à la volée. Le petit surcroît de dépense que l'addition de la terre entraîne, est largement compensé par les avantages qui résultent d'un épandage plus égal.

" Il est toujours préférable de procéder à l'épandage des engrais par un temps humide. Quant au mode, il y a toute sorte d'avantage à se servir d'une machine. L'épandage est ainsi plus rapide, plus régulier et plus économique.

" La préparation des engrais doit avoir lieu de préférence dans la cour de la ferme ou sur une aire à battre disposée à cet effet."

Suivant M. G. Ville, l'emploi de cet engrais lui aurait donné des résultats prodigieux; nous nous contenterons de rapporter les suivants :

10. Du blé cultivé avec les différents engrais indiqués ci-dessous a produit à l'hectare (environ 2 arpents) :

Avec l'engrais complet	{	Paille.....	13,882 livres
		Grains	7,500 "
		21,382 livres	
Avec engrais azoté sans matière minérale.....	{	Paille.....	6,974 livres
		Grains ...	3,240 "
		10,214 livres	
Engrais minéral sans matière azotée.....	{	Paille.....	6,006 livres
		Grains ...	2,574 "
		8,580	
Terre sans engrais	{	Paille.....	5,280 livres
		Grains ...	1,804 "
		7,084	

20. Betteraves fraîches	Engrais complet.	Engrais minéral.	Terre sans engrais.
1872	77,200 lbs.	38,000 lbs.	27,400 lbs.
1874	69,600 "	39,900 "	37,600 "
1875	94,700 "	33,400 "	5,400 "
Rendement moyen.....	80,500 "	37,100 "	23,470 "

Cependant tout le monde n'adopte point les idées de M. G. Ville, et ne conçoit pas d'aussi brillantes espérances; elles ont, au contraire, rencontré bon nombre de contradicteurs, parmi lesquels il se trouve des agronomes et des savants très-versés dans ces questions, et auxquels la science agricole doit des progrès importants.—(A suivre).—PAUL DE LANOUÉ.

Choses et autres.

Répandre l'instruction et les lumières dont l'agriculture a besoin.
—Un ami du progrès agricole écrivait en 1848 les lignes suivantes: "Parmi les moyens généraux indiqués comme les plus propres à répandre les lumières et l'instruction dont l'agriculture a besoin, voici les plus importants: faire enseigner les principes élémentaires de l'agriculture dans les écoles primaires des campagnes; multiplier en les favorisant les sociétés d'agriculture; établir des cercles agricoles et des fermes-modèles."—Voilà ce qui se disait il y a plus de 30 ans. Depuis ce temps les amis vivement intéressés au progrès agricole ont fait des efforts inouïs pour arriver à ce but. Nous avons aujourd'hui nos sociétés d'agriculture plus ou moins progressives suivant le degré d'intelligence qu'on apporte à leur bon fonctionnement. Nous avons nos écoles d'agriculture appelées à rendre d'importants services pour peu qu'on apprécie les services qu'elles peuvent rendre aux jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole. Grâce à une protection toute spéciale de nos gouvernants, nous aurons nos fermes-modèles dans tous les comtés de notre province. Les cercles agricoles, nous en avons l'espoir, viendront couronner ce pas immense que nous faisons vers le progrès agricole si désiré par nos populations agricoles, mais d'ordinaire si peu compris, puisque nous essayons à édifier sur le sable plutôt que sur le roc. Vouloir nous appuyer sur le roc, solidifions la base qui nous assurera le véritable progrès agricole: amenons tous les esprits à vouloir l'enseignement agricole dans les écoles primaires de nos campagnes. Tel est l'usage suivi en France, en Allemagne, et l'expérience en a prouvé toute l'efficacité. Malheureusement notre Province manque de matras en état de se charger d'un enseignement agricole qui demande des études assez fortes, et nous en trouverons lorsque nos écoles normales ou une école spéciale d'agriculture chargés de ce soin en auront formés. Un mouvement de ce côté, et la cause sera gagnée.

Le drainage.—Drainez les terres qui, retenant l'eau comme éponge, sont habituellement humides et froides à l'excès. C'est le seul moyen de corriger efficacement leur défaut.

D'où vient, en effet, le plus souvent ce défaut? De la nature du sous-sol qui, trop tenace, trop dur ou trop serré, ne laisse passer aucun liquide. Or, le drainage, qui sillonne le sous-sol

le force en quelque sorte à devenir ainsi perméable, doit évidemment corriger ce défaut et faire jouir la terre des bienfaits de la qualité contraire.

Sans le drainage, dans les terres dont nous parlons, aucune plante ne peut végéter avec avantage. Les fourrages même n'y donnent que des produits très-pauvres ou mauvais, et l'usage en est toujours dangereux pour le bétail.

RECETTES

Les vers dans les choux.

On peut détruire les vers qui s'attaquent aux choux en ôtant une des larges feuilles de dessous vers le soleil couchant et en la mettant sur le dessus du légume sans dessus dessous. Ôtez cette feuille de bonne heure le matin et vous y trouverez alors la plus grande partie des vers qui se trouvaient sur le chou et vous pourrez facilement les détruire.

Moyen d'empêcher les ravages des insectes dans un champ de pois.

Arrosez avec une solution d'aloès.

Manière de détruire les vers qui tourmentent les bestiaux.

Faites fondre dans de l'eau chaude autant de sel que la quantité d'eau peut en contenir, lavez-les en souvent. On peut également se servir de l'esprit de térébenthine.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le dix-neuvième jour de juillet 1886, à 11 heures de l'avant-midi, à St-Louis de Kamouraska, à la salle publique dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation Nos 1 et 2 de la dite paroisse de Kamouraska dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la revision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le sixième jour de juillet 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 12 juin 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviseur pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le vingt-et-unième jour de juillet 1886, à onze heures de l'avant-midi, à St-Paschal, à la salle publique dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéros 1, 2 et 3 de la dite paroisse de St-Paschal dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui

demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le et avant le septième jour de juillet 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée, à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 16 juin 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviseur pour le district électoral de Kamouraska.

DISTRIBUTIONS DE PRIX ! ! ! ! 1886

Librairie J. B. ROLLAND & FILS

Nous sommes en possession de notre importation de Livres de récompense pour les distributions de prix et examens.

Les maisons d'éducation et Messieurs les Commissaires d'école trouveront donc à notre librairie la collection la plus complète d'Ouvrages en tous genres, comprenant plus de soixante-quinze séries différentes. Reliures et cartonnages à dessins nouveaux et élégants.

Notre assortiment comprend aussi une grande variété de livres de prières, reliures nouvelles des plus attrayantes, ouvrages canadiens en riche cartonnage ainsi qu'une belle collection de livres pour prix en anglais.

Aussi un beau choix d'images et autres articles convenables pour récompenses. Un catalogue spécial de nos collections de livres et autres articles sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

Librairie J. B. ROLLAND & FILS,
6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1886---Arrangement pour la saison d'été---1886

Le et après lundi, 14 juin 1886, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.13 A. M.
Pour Lévis.....	11.03 A. M.
Pour St-Jean et Halifax.....	10.37 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie ...	5.05 P. M.
Pour Lévis.....	5.05 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	9.35 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

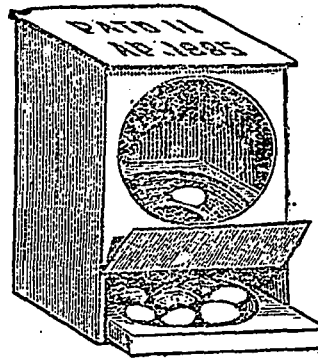
D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., 5 juin 1886.

Taureau Ayrshire pur-sang à vendre.

Le soussigné offre en vente un taureau Ayrshire, pur-sang, de cinq ans. Ce serait une bonne acquisition pour une société d'agriculture. Aussi à vendre, un cochon de race Berkshire. S'adresser à

RÉGENT FORTIN,
St-Alexandre de Kamouraska.



VOS POULES mangent-elles leurs Œufs ? — Demandez immédiatement le Nid de Poule perfectionné de Jos. Kreamer. Il se paie par lui-même. Il devrait être dans tous les poulaillers. Une fois qu'on s'en est servi, on ne peut plus s'en passer.

Demandez des circulaires et la liste des prix à
JOS. KREAMER, MILE-END, P. Q.

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,
COCHONS BERKSHIRES,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à
M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL.

A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec pedigree.

Aussi : Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à
J. B. BEAUDRY,
ST MARC, Comté Verchères, P. Q.

GRAINES D'ÉRABLE ROUGE, recommandée par les premiers sylviculteurs canadiens, à vendre par le soussigné; prix, 25 cts l'once.—NEGONDO, érable à Giguère; prix, 10 cts l'once. Déduction libérale à la livre.

S'adresser à M. C. SYLVESTRE,
Maître de Poste, St-Barthélemi, Comté de Berthier, P. Q.

L. A. LANGLAIS, AVOCAT, de Fraserville, P. Q., suit les Cours de Rimouski, de Kamouraska et de Montmagny. Il s'occupe de prêts d'argent hypothécaires et autres.

EGREMEUSE DE LAVAL!

INSTRUMENTS de Paterson & Frère : Charrues d'acier, Charrues à siège, Charrues à un cheval, Charrues à 2 et à 3 orailles, Herses et Cultivateurs à dents à ressort, Faneuses à un cheval et à 2 chevaux, Moissonneuses, Lièsses, Râteaux à fache-paille, Moulins à mouture Raymond, etc.

INSTRUMENTS de la Compagnie Manufacturière Massey : Faucheuses Toronto, Râteaux, etc.

INSTRUMENTS PLANET, Jr.

Semoirs à graines de jardin, petits Cultivateurs à bras, Cultivateurs, Houes à cheval, etc. Les meilleurs instruments de ce genre. Petits semoirs à graines de Randolph.

Grand nombre d'instruments agricoles d'un usage journalier. Charrues à double versoir avec arrache-patates.

Machines à moudre de Vessot. Ustensiles de buanderie et engins à vapeur, sur commande, etc. Assortiment de pièces de réparations. Dents de Faucheuses. Tordouses.

Moulins à scie portatifs, de toutes sortes. Matériel de fromagerie, etc., etc.

A vendre chez

LEFRANCOIS & THIBOUTOT,
110, rue St Paul, Québec.

28 mai 1885.